

# Une réglementation pour la préservation

 1 min

**C**omme partout sur le territoire national, il y a des règles à respecter pour favoriser la préservation des lieux publics. Le parc Simone-Veil ne fait pas exception, « c'est pour éviter qu'il retombe dans le même état qu'avant les travaux de rénovation », explique Laurent Lafont. Ouvert du lundi au dimanche de 8 h à 19 h 30 en hiver et de 6 h 30 à 20 h 30 en été, le parc voit deux gardiens se relayer pour en assurer la surveillance durant toute l'amplitude d'ouverture.

## Un règlement strict

Avec l'attrait grandissant des touristes pour l'île singulière, Laurent Lafont craint une surfréquentation pouvant amener une dégradation rapide de l'espace vert. « Le parc attire beaucoup, donc pour ralentir la dégradation et la surfréquentation, on a mis en place une réglementation stricte. Pas de ballons, pas de trottinettes, pas de vélos, pas de chiens, pas de scooters et on refuse toutes activités scolaires comme des courses d'orientations », affirme avec fermeté le chef de service.

« Heureusement qu'on a des gardiens qui veillent au respect des règles parce que sinon tout le monde ferait n'importe quoi n'importe quand », déclare Laurent Lafont. Malgré les gardiens, il est possible de remarquer quelques bancs tagués, dégradés, une herbe « en mauvais état » et une barrière complètement sortie de terre.

